



REPUBLIQUE FRANCAISE
Arrondissement de CLERMONT
MAIRIE D'ETOUY

83, rue de l'église - 60600 ETOUY

Tél : 03 44 78 97 82 **E-Mail :** mairie.etouy@wanadoo.fr

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 22 novembre 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le vingt-deux novembre deux mil vingt et un à 19h00 sous la présidence de M. RANDON, Maire ;

Etaient présents : MM. DAMETTE, MATHYS SARAZIN, CARETTE, FOURNIVAL, PIERDA, LEFEVRE, WICART FORSTER, SIMEON, DEGOURNAY, FLOURY ;

Etaient absents : M. LEGUEN ayant donné pouvoir à Mme DAMETTE ;

M. SARAZIN ayant donné pouvoir à Mme MATHYS SARAZIN ;

M. MONTEL MARQUIS ayant donné pouvoir à M. RANDON ;

M. BEEUWSAERT ;

Lecture du compte rendu de la séance du 13 septembre 2021

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Compte rendu des décisions du maire

Achat d'une voiture de service Renault KANGOO occasion pour 9406,67 euros HT le 19/10/2021 à la société France Utilitaires de Clermont (11500,76 € TTC avec carte grise).

Signature achat plantations d'arbres et arbustes dans le village pour un montant de 11588,56 € HT (13906,27 € TTC) à la société MAILLARD PAYSAGE de Troissereux.

Signature de convention PEDT (projet éducatif territorial) formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école pour 3 ans.

Signature de la convention avec le Théâtre du Beauvaisis pour les représentations avec l'école pour l'année 2022

Désignation du secrétaire de séance

Mme DAMETTE est élue secrétaire

ORDRE DU JOUR :

- Retrait de la Commune d'Ansacq de la communauté de communes du Clermontois**
- Décisions modificatives**

- **Subvention au comité des fêtes**
- **Tarifications communales 2022**
- **Périscolaire budget 2022**
 - 1 - **Avenant à la délégation de service public**
 - 2 - **Augmentation du tarif des repas**
 - 3 - **Changement de la grille CAF pour le mercredi et les vacances**
- **Vente véhicule utilitaire de la commune**
- **Noël communal du personnel et bons cadeaux pour leurs enfants**
- **Remboursement assurance sinistre rue de Clermont**
- **Redevance d'occupation du domaine public**
- **Frais de scolarité 2021/2022**
- **Création de poste**
- **Dotation Globale de Fonctionnement : longueur de la voirie classée dans le domaine public communal**
- **Questions diverses**

1°) Retrait de la Commune d'Ansacq de la communauté de communes du Clermontois

Monsieur le Maire présente les documents fournis par la Communauté de Communes relatifs au départ de la commune d'Ansacq de la Communauté de Communes Pays du Clermontois à compter du 31 décembre 2021.

Vu les articles L. 5211-19 ; L. 5211-25-1 et L. 5211-39-2 du CGCT ;
 Vu la délibération de la commune d'Ansacq du 8 septembre 2021 ;
 Vu la délibération de la Communauté de Communes du Clermontois du 30 septembre 2021 ;
 Vu l'étude portant sur les impacts financiers et les effets sur l'organisation des services relatifs à ce retrait ;

Monsieur le Maire expose que par délibération visée ci-dessus, la commune d'Ansacq a demandé son retrait de la Communauté de Communes du Clermontois afin de rejoindre la Communauté de communes Thelloise au 1er janvier 2022.

Conformément à la procédure de retrait, une étude d'impact portant sur les incidences financières et les effets sur l'organisation des services ainsi que sur la répartition de l'actif et du passif de ce retrait a été réalisée.

Cette étude est jointe à la présente délibération.

Par délibération N° 2021_07_07 du 30 septembre 2021, la Communauté de Communes a approuvé le retrait de la commune d'Ansacq.

Cette délibération a été notifiée aux communes membres qui disposent à compter de cette notification d'un délai de trois mois afin de se prononcer en faveur ou en défaveur de ce retrait.

Monsieur le Maire présente une estimation des principaux impacts de ce retrait pour la Communauté de Communes du Clermontois.

Ce travail a été effectué compétence par compétence pour le budget principal et les budgets annexes.

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Coût collecte : un gain de 15 790 € est attendu,
- La diminution des rotations du SMDO devrait générer un gain de 4 070 €

- La contribution au SDIS
- La contribution devrait diminuer de 7 982 €.

- La dette (au pourcentage du nombre d'habitants)
- Concernant la participation au remboursement du capital de la dette (budget principal), la commune versera la somme de 11 798,45 € (entre 2022 et 2029),
- Concernant la participation au remboursement du capital de la dette (budget Eau), la commune versera la somme de 670,44 € (entre 2022 et 2029).

- Le prélèvement au titre du FNGIR (fonds national de garantie des ressources) devrait diminuer de 26 985 €.

- Les attributions de compensation
- La perte de recette s'élève à 18 793 €.

- Les ressources fiscales et institutionnelles
- La perte des recettes fiscales est estimée à 58 000 €,
- La perte de DGF est évaluée à 9 000 €,
- Le FPIC devrait diminuer de 5 000 €

Après cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le retrait de la commune d'Ansacq de la Communauté de Communes du Clermontois.

2°) Décisions modificatives

Décision modificative N°2

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement section investissement	5 509.92 €	
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.	5 509.92 €	
D 165 : Dépôts et cautionnements reçus		342.33 €
TOTAL D 040 : Opérations d'ordre entre section		342.33 €
D 6688 : Autres		5 852.25 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		5 852.25 €
R 021 : Virement de la section de fonct	5 509.92 €	
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.	5 509.92 €	
R 1641 : Emprunts en euros		5 852.25 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		5 852.25 €
R 7788 : Produits exceptionnels divers		342.33 €
TOTAL R 042 : Opérations d'ordre entre section		342.33 €

Décision modificative N°3

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 615221 : Bâtiments publics	5 000.00 €	
D 615231 : Voirie	10 000.00 €	
D 6232 : Fêtes et cérémonies	4 000.00 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	19 000.00 €	
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	11 462.00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	11 462.00 €	
D 023 : Virement section investissement		24 320.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la sect° d'investis.		24 320.00 €
D 2121-202101 : Plantation d'arbres		1 500.00 €
D 21318-202102 : RENOVATION ENERGETIQUE BATIMENTS		15 000.00 €
D 2151-202103 : MISE EN SECURITE VOIRIE		8 520.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		25 020.00 €
D 6574 : Subv. fonct. person. droit privé		4 000.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		4 000.00 €
D 6718 : Autres charges exceptionne.		2 142.00 €
TOTAL D 67 : Charges exceptionnelles		2 142.00 €
R 021 : Virement de la section de fonct		24 320.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.		24 320.00 €
R 024 : Produits des cessions		700.00 €
TOTAL R 024 : Produits des cessions		700.00 €

Ces décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité par le Conseil Municipal.

3°) Subvention au comité des fêtes

Suite à la création du Comité des Fêtes d'Etouy en date du 12 octobre 2021, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer un virement de crédit comme suit :

6232 : Fêtes et cérémonies : - 4 000 €

6574 : Subvention aux associations : + 4 000 €

4°) Tarifications communales 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), fixe comme suit les tarifications communales 2022 :

Location de la salle du presbytère (caution 150 €) :

- 225 € le week-end (du vendredi soir au lundi matin)
- 105 € le jour férié en semaine
- 65 € la journée en semaine
- 35 € la demi-journée (sauf accueil famille obsèques : gratuit)

- Location de la petite salle dans la cour du presbytère : 75 €
- Location de la grande salle et de la petite salle : 255 € (week-end)
- Tables et bancs : 15 € (caution 100 €)

Le tarif des concessions au cimetière reste inchangé.

5°) Périscolaire :

- 1 – avenant à la délégation de service public
- 2 – Augmentation du prix du repas
- 3- Changement de la grille CAF pour le mercredi et les vacances

L'ILEP nous a adressé un avenant à la Délégation de Service Public prenant effet au 1^{er} janvier 2022.

Une négociation est en cours avec l'ILEP.

Cette décision est donc reportée et est retirée de l'ordre du jour.

6°) Vente véhicule utilitaire de la commune

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à M. le Maire pour la vente du véhicule "berlingo" pour un montant de 700 € (France Utilitaire).

Ce véhicule sera retiré de l'inventaire.

7°) Noël communal du personnel et bons cadeaux pour leurs enfants

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une carte cadeau "CULTURA" aux enfants du personnel communal à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Pour les enfants de moins de 6 ans : 15 €

Pour les enfants de 7 à 12 ans : 20 €

Pour les enfants de 13 à 16 ans : 25 €.

8°) Remboursement assurance sinistre rue de Clermont

Le 2 septembre 2021 une voiture a percuté les rondins de bois à l'entrée du village, rue de Clermont.

Après l'expertise, l'assurance nous verse une indemnité sinistre de 1 176 €.

Cette somme correspond à notre estimation des dégâts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le chèque de la société AREAS.

9°) Redevance d'occupation du domaine public

Cette décision est reportée sine die.

10°) Frais de scolarité 2021/2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, maintient sa délibération en date du 26 mai 2021.

Les frais de scolarité 2021/2022 s'élèvent à 357 € (714 € : 2 = 357 €) pour les enfants domiciliés à l'extérieur et scolarisés à Etouy (commune de Bulles et de Fournival).

11°) Création de poste

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe contractuel pour un temps d'emploi de 10 heures par semaine à compter du 1er décembre 2021.

12°) Dotation Globale de Fonctionnement : longueur de la voirie classée dans le domaine public communal

Cette décision est reportée sine die.

13°) Questions diverses

M. le Maire informe le Conseil Municipal sur l'avancement du dossier de l'assainissement collectif. Une réunion publique d'information devrait se tenir en janvier 2022 (lycée agricole d'Airion). Les travaux devraient débuter en 2026 voire en 2024.

Noël communal :

Mme MATHYS SARAZIN fait le point sur les animations pour les enfants et adolescents. Pour les enfants de la maternelle jusqu'au CM2 : Spectacle le mardi 14 décembre à 18 h au lycée agricole d'Airion.

Pour les jeunes de la 6^{ème} à 16 ans : Bowling à St Just en Chaussée le samedi 18 décembre de 10h à 12h.

Concours des maisons illuminées.

Mme PIERDA signale au Conseil Municipal qu'un projet pédagogique va être mis en place entre l'école d'Etouy et le Lycée agricole d'Airion en principe au mois de mars (plantations).

M. SIMEON informe le Conseil Municipal que le R.E.B. (Recherche Emploi Bury) interviendra le 19 avril au 29 avril 2022 (rejointoiement des caniveaux).

La séance est levée à 20h43.

